

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 283

présenté par
M. Touraine

ARTICLE 34 TER

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« maximale »

les mots :

« de soixante mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.